

DE : Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation

Le

Monsieur Jonatan Julien
Ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Madame Chantal Rouleau
Ministre déléguée aux Transports
Ministre responsable de la Métropole
et de la région de Montréal

TITRE : Plan de protection du territoire face aux inondations – Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le Plan de protection du territoire face aux inondations – Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (ci-après appelé Plan) comprend plusieurs mesures structurantes qui visent à accroître la résilience des communautés face aux inondations.

Le Plan prévoyait des investissements de l'ordre de 531 M\$, s'articulant autour de quatre axes d'intervention :

- Axe d'intervention 1 : Cartographier (32,6 M\$)
- Axe d'intervention 2 : Régir et encadrer (0 M\$)
- Axe d'intervention 3 : Planifier et intervenir (444 M\$)
- Axe d'intervention 4 : Connaître et communiquer (54,4 M\$)

Le Plan devait être approuvé par le Conseil des ministres le 25 mars 2020. Or, le Québec fait présentement face à la pandémie mondiale de la COVID-19. Cette situation aura d'importantes répercussions économiques au cours des prochains mois, voire des prochaines années. Ce mémoire complémentaire a pour but d'expliquer les modifications apportées au Plan dans le présent contexte.

2- Raison d'être de l'intervention

Dans ce contexte, il a été demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de revoir à la baisse les sommes prévues pour la mise en œuvre du Plan sans toutefois entraver l'atteinte des objectifs poursuivis par ce dernier, soit d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens en zones inondables.

3- Objectifs poursuivis

Les modifications proposées visent à réduire l'impact budgétaire du Plan. Les choix ont été effectués de façon à diminuer les dépenses à court terme tout en maintenant le financement des mesures pouvant contribuer à stimuler l'économie québécoise.

4- Proposition

Dans le contexte actuel, le MAMH, le MELCC et le MERN considèrent primordial que l'ensemble des mesures prévues au Plan soient conservées.

Il est proposé de diminuer le financement accordé à certaines mesures comprises dans les axes 1, 3 et 4 afin de diminuer les dépenses associées à la mise en œuvre du Plan. L'axe 2 ne comporte aucun investissement, donc aucune modification n'est proposée.

Axe d'intervention 1 : Cartographier (8 M\$)

Dans sa version initialement déposée, le Plan prévoyait un investissement totalisant 32,6 M\$ pour l'axe 1. Il est proposé de réduire ce montant de 24,6 M\$, ce qui le porterait à 8 M\$.

Le montant accordé pour les conventions d'aide financière du MAMH pour la mise à jour de la cartographie des zones inondables serait de 8 M\$ plutôt que de 10 M\$.

La production des cartes par le MELCC, pour laquelle une somme de 22,6 M\$ était annoncée, serait quant à elle financée à même les crédits budgétaires déjà octroyés en 2018 au projet INFO-Crue du MELCC.

Axe d'intervention 3 : Planifier et intervenir (434 M\$)

L'axe 3 repose sur la mise en œuvre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), qui est l'une des mesures phares du Plan. Les investissements prévus pour cet axe étaient de 444 M\$. Il est proposé de les réduire à 434 M\$.

Le volet 1 du PRAFI prévoit la mise en place de bureaux de projets dans les régions. En plus de créer des emplois dans ces régions, les bureaux disposeront de près de 80 M\$ pour octroyer des contrats de recherche ou d'analyses à différentes entreprises ou organismes.

Par ailleurs, la mise en œuvre des volets 3 et 4 du PRAFI, visant la mise en place d'aménagements résilients et la relocalisation de bâtiments hors des secteurs jugés à risque élevé d'inondations, contribuera à stimuler ou à relancer l'économie du Québec durant cette

période difficile qui s'annonce sur le plan économique. Ces investissements auront un impact économique positif dans les différentes régions visées, notamment pour les firmes de génie-conseil, les entrepreneurs en construction ainsi que pour les différents experts qui contribueront à la réalisation des projets.

Il est tout de même prévu de réduire les investissements pour la mesure 11 « Soutenir la mise en place de mesures visant la relocalisation de bâtiments hors de secteurs jugés à risque élevé d'inondations » qui passeraient de 85 M\$ à 75 M\$. Le MAMH a également revu la planification des dépenses pour le volet 4 de ce programme. Ainsi, les dépenses prévues d'ici 2025 sont maintenant estimées à 22,9 M\$, alors qu'elles étaient estimées à 46,8 M\$.

Axe d'intervention 4 : Connaître et communiquer (37 M\$)

Le MERN et le MELCC maintiennent l'ensemble des mesures de cet axe. Cependant, ils proposent de réduire la portée des travaux afin de se concentrer sur les régions du Québec les plus impactées, tant humainement que financièrement, par les inondations. Les mesures de l'axe 4 comportaient un investissement total de 54,4 M\$. Il est proposé de réduire ce montant de 17,4 M\$ et d'ainsi porter le total à 37 M\$.

Le financement de 4,4 M\$ prévu pour la mesure 12 « Accroître le réseau gouvernemental de surveillance des cours d'eau ainsi que de prévision et de suivi de l'étendue des crues » proviendrait entièrement des crédits budgétaires déjà accordés au projet INFO-Crue.

Le financement de la mesure 14 « Améliorer la précision des connaissances hydrographiques et altimétriques » et celui de la mesure 17 « Rendre disponibles les données concernant l'évolution des cours d'eau » étaient de 10 M\$. Leur financement serait réduit à respectivement 6 M\$ et 5 M\$. Pour la mesure 18 « Développer les connaissances sur l'espace de liberté des cours d'eau », le financement serait de 8 M\$ plutôt que 12 M\$.

5- Autres options

Aucune autre option n'a été envisagée.

6- Évaluation intégrée des incidences

Sans objet.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le MAMH, le MELCC ainsi que le MERN ont collaboré afin de cibler les mesures du Plan dont le financement pouvait être réduit et de déterminer les sommes nécessaires pour chacune d'elles.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Sans objet.

9- Implications financières

Après révision, les investissements du Plan totalisent 479 M\$ au lieu de 531 M\$.

10- Analyse comparative

Sans objet.

La ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation,

ANDRÉE LAFOREST

Le ministre de l'Énergie et des Ressources
naturelles,

JONATAN JULIEN

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques,

BENOIT CHARETTE

La ministre déléguée aux Transports et
ministre responsable de la Métropole
et de la région de Montréal,

CHANTAL ROULEAU